

HISTORIQUE du MUSÉE de MARINE

« Le public, disait le *Journal des Débats*, à la date du 15 thermidor an IX, (août 1801) le public peut voir à partir de ce jour, dans la galerie du ministre de la marine, les chefs-d'œuvre de Joseph Vernet, représentant les principaux ports de France, si connus par les gravures qu'en a faites le graveur Lebas. Ils sont exposés dans le local du ci-devant Garde-meuble, où se voyaient jadis les riches tapisseries de la Couronne. Cette exposition intéressera de même les amateurs de marine, plusieurs beaux modèles des vaisseaux de la République étant placés dans cette galerie. Cette vue les consolera de la privation où l'on est de la *suite précieuse des modèles de ce genre, renfermés depuis nombre d'années, dans la salle dite de la marine, attendant à l'Institut National, au Louvre*, (1) dont l'accès est très difficile, pour ne pas dire impossible. »

Ainsi, l'ordonnance royale du 27 décembre 1827, qui donna à notre musée naval son existence légale, ne fit que confirmer une situation de fait antérieure. Nous apprenons par cette citation du *Journal des Débats*, qu'en 1801, une salle « dite de la marine », était au Lou-

(1) De 1795, époque de sa fondation, jusqu'à 1806, l'Institut de France siégea au palais du Louvre.